

Compte-rendu du premier conseil d'école de St Martin des Besaces :
Mardi 1er décembre, 17h30-19h30



École Le Petit Prince
Saint Martin des Besaces

Présents :

Parents d'élèves : Mme François, M. Rigot, Mme Wojciechowski

Représentant de la mairie : Mme Thomas

Enseignants : Mme Lamy, Mme Vannier, Mme Yon, M. Beer

Absents : M. l'inspecteur (excusé)

Préambule : initialement prévu le 5 novembre, le conseil d'école a été reporté en raison de la crise sanitaire. En accord avec les représentants de l'Education Nationale, de la mairie et des parents d'élèves, il a été choisi d'organiser un conseil d'école restreint en présentiel (permettant une distanciation physique conséquente) plutôt qu'un conseil d'école en distanciel.

I. Fonctionnement du conseil d'école

***Présentation du nouveau conseil d'école**

Le conseil d'école est composé des représentants des parents d'élèves élus le vendredi 11 octobre, de Monsieur le maire délégué de St Martin des Besaces et ses adjoints ainsi que des enseignants de l'école.

Le rôle du conseil d'école est rappelé à tous les membres : il vote le règlement intérieur de l'école et adopte notamment le projet d'école (qui a été renouvelé l'année passée et soumis au vote lors du deuxième conseil d'école). Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions liées à la vie de l'école.

***Les résultats de l'élection**

Nombre d'électeurs : 345

Nombre de votants : 97 soit un taux de participation de 28,11%

Nombre de voix pour la liste : 84

Nombre de votes blancs ou nuls : 13

II. Restauration scolaire et hygiène

***fonctionnement de la cantine dans le contexte de la covid 19**

La cantine ne peut pas espacer les élèves mais elle respecte le brassage tel qu'il est réalisé dans les classes.

III. Vie scolaire

***les effectifs de la rentrée et l'équipe éducative**

Classes	Effectifs
PS	21
PS-MS	20
MS-GS	22
GS	20
CP	14
CP	14
CP	10
CE1	21
CE1-CM1	21
CE2	28
CM1	23
CM2	31
TOTAL	245

En comparaison l'année passée, lors de la rentrée 2019, nous étions 249. Il y a donc une légère baisse des effectifs.

Depuis la rentrée il y a eu 1 arrivée et 5 départs. Nous sommes donc désormais 241.

La composition de l'équipe a connu des changements : M.Keller a quitté l'école, remplacé par Mme Paul qui a pris en charge l'une des classes de CP.

Les ATSEM sont toujours au nombre de 5 : Annie Rocancourt et Sandra Brion en PS avec Mme Cadeau, Isabelle Martin en PS-MS avec Mme Reichart, Frédérique Trotoux en MS-GS avec M.Uhel et M.Beer et Sarah Loison en GS avec Mme Vannier.

Au niveau des AESH (aide aux élèves en situation de handicap), Mme Feret Targowski Frédérique intervient auprès d'un élève en CM2, d'un élève en CP et d'un élève en CE1. Mme Lafosse Manuela intervient auprès d'un élève de CE2. Mme Hay Delphine intervient auprès d'un élève de CM2 et de deux élèves de CM1. Mme Courtinier Gwladys intervient auprès d'un élève de CP et Mme Acher Elisabeth intervient auprès d'un élève de CE2 et d'un élève de CM2. Une sixième AESH serait nécessaire dans l'école.

***Les dispositifs 100 % réussite CP**

L'école bénéficie de deux dispositifs 100 % réussite CP et de la possibilité d'utiliser une troisième classe de CP pour avoir un petit effectif, soit trois classes.

L'année passée, les résultats aux évaluations nationales de CE1 en français sur le décodage et la rapidité de lecture étaient très clairement en augmentation en termes de réussite. Ces meilleurs résultats seraient dus à la pédagogie des dispositifs 100 % réussite CP.

Cette année, avec le confinement, certaines compétences n'ont pas pu être travaillées comme d'habitude en classe et quelques items sont ainsi très échoués (en français : la reconnaissance des lettres, le son que produisent les lettres, ainsi que la compréhension ; en mathématiques : la lecture et la comparaison des nombres). Les analyses nationales font le même constat pour l'ensemble des écoles ayant des dispositifs CP.

***rôle et fonctionnement du RASED**

Mme Lefaudeux-Farcy a en charge le poste de Maître E. C'est une enseignante spécialisée dans l'aide pédagogique, qui a pour but d'aider les enfants en difficulté, à redonner du sens aux apprentissages, à acquérir des techniques d'apprentissage et à renforcer les savoirs existants mais fragiles. Dans ce but, elle effectue des prises en charge par petits groupes de 3 à 6 élèves fonctionnant sur l'interaction mais avec des projets individualisés par élève.

L'année passée elle avait débuté son intervention en février auprès des CE1, CE2 et CM1, intervention qui a été stoppée par le confinement, et non reprise ensuite car les membres du RASED n'ont pas été autorisés à quitter leur école de rattachement durant le déconfinement (Aunay sur Odon pour Mme Lefaudeux-Farcy). Cette année, elle aurait dû intervenir dès la rentrée de novembre à raison de 4 créneaux par matinée (un groupe CE1, un groupe CE2, un groupe CM1 et un groupe CM2), mais de nouveau cela a été stoppé en raison de la crise sanitaire.

Mme Levailant a en charge la mission de psychologue scolaire (elle remplace M.Poulie). Ses interventions se font majoritairement à la demande des enseignants suite à des problèmes cognitifs et/ou de comportements (mais les parents peuvent également la contacter directement au 02 31 66 03 90, où il ne faut pas hésiter à laisser un message sur le répondeur) ; elle émet également un avis concernant les demandes d'orientation en 6^{ème} SEGPA et en ULIS, mais aussi pour les reconnaissances de handicap. Dans tous les cas Mme Levailant prend d'abord contact avec les familles, afin d'avoir leur accord et d'évoquer les difficultés. Il peut s'ensuivre une observation en classe et/ou une réalisation de tests. Enfin, un bilan est effectué avec la famille et si besoin en équipe éducative avec l'enseignant de l'élève concerné et le directeur.

***le règlement intérieur**

Lecture du règlement intérieur.

La représentante de la mairie insiste sur la grande vigilance concernant les poux et le suivi de l'ensemble des conseils indiqués par le médecin scolaire et les enseignants.

Deux modifications sont opérées :

→ Une précision est apportée sur les horaires de sortie : *les horaires indiqués sont les horaires de fin de classe et non les horaires de sortie à la barrière de l'école. Par commodité pour les parents ayant plusieurs enfants, en maternelle les élèves sont prêts dans les classes aux horaires indiqués tandis qu'en élémentaire les élèves terminent les cours aux horaires indiqués (il est donc conseillé de récupérer d'abord un enfant en maternelle puis ensuite un enfant en élémentaire).*

→ La partie sur les manquements au règlement intérieur est remanié pour plus de précisions, notamment sur la distinction punitions et sanctions.

Les manquements au règlement intérieur de l'école et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes ou réparations qui sont, le cas échéant, portées directement à la connaissance des familles.

Par réprimandes il s'agit de distinguer punitions et sanctions :

→ Les punitions sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement par le professeur, le personnel de direction ou le personnel de surveillance. Elles sont fixées par le règlement intérieur. Aucun texte de loi, ni même un décret, ne définit le régime des punitions (mais tout châtiment corporel est strictement interdit et la récréation ne peut être entièrement supprimée). Voici une liste retenue : rapport porté sur le cahier de liaison ou sur un document signé par les parents ; excuse publique orale ou écrite qui vise à déboucher sur une réelle prise de conscience du manquement à la règle ; devoir supplémentaire surveillé qui devra être corrigé par celui qui l'a prescrit ; retenue pour faire un devoir ou un exercice non fait.

Précisions sur les punitions en élémentaire lors des récrés : les temps collectifs où tous les élèves sont sur la cour de l'école amènent davantage de problèmes de comportement entre élèves. Un système de punitions progressives est mis en place (en plus des explications autour du comportement signalé) : 3 signalements entraînent un devoir sur la règle enfreinte durant le temps scolaire ; 3 nouveaux signalements entraînent un devoir durant le temps scolaire mais à faire signer par la famille ; 3 nouveaux signalements amènent la réunion d'une équipe éducative.

→ Avant le collège il n'y a pas de sanction prévue. Il est permis d'isoler directement de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un enfant difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Dans le cas où des difficultés particulièrement graves affecteraient le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.

Vote du règlement intérieur. Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

***les projets de l'année dans le contexte de la covid 19**

Le projet cirque a été reporté à l'année scolaire 2021-2022, la Compagnie du Gros Nez Rouge ayant indiqué pouvoir nous proposer un créneau sur mai 2022. Cette année il aurait fallu le faire en novembre ce qui n'aurait pas été possible.

D'où le choix d'un thème sur la Normandie, avec des sorties de proximité et/ou des interventions d'acteurs locaux, à la journée, avec des possibilités de modifier les dates si besoin.

Le marché de Noël a été annulé pour cette année, décision prise dès le début de l'année et annoncée lors des réunions de rentrée.

La photographie scolaire est reportée début février, comme indiqué dans les cahiers de liaison.

→ En maternelle :

*il est prévu une sortie en forêt et/ou à la plage, et si possible une sortie dans une ferme pédagogique. Une première sortie forêt a été annulée. Les classes sont allées se promener sur les chemins et sentiers de St Martin des Besaces pour observer la nature en automne

*il est également prévu de faire intervenir un artiste pour réaliser de nouvelles fresques en maternelle.

*enfin, pour Noël, la mairie de Souleuvre en Bocage devrait à nouveau organiser un spectacle pour tous les élèves de maternelle (en théorie cela devrait pouvoir se faire dans les nouvelles conditions sanitaires de mi-décembre).

→ En élémentaire

*plusieurs classes ont abordé la semaine du goût. Il y a eu un partenariat avec le centre commercial Carrefour de Villers Bocage, que l'on remercie vivement, qui a fourni des produits locaux à l'école (ce n'est pas la première fois que ce centre commercial aide l'école lors d'actions autour de produits alimentaires).

*pour Noël, la mairie a prévu un montant de 8€ par élève. L'école envisageait une sortie au Cinema Paradiso à Aunay sur Odon mais cela a été annulé. De ce fait, il y aura un investissement dans du matériel de cour et pour les bibliothèques de classe.

*comme les maternelles, il y a eu une sortie à pied dans St Martin des Besaces pour les classes de CP dans le cadre d'un travail sur les saisons (une sortie à la ferme était envisagée mais elle a été annulée).

*un projet avec l'association La Loure, sur les danses et chants traditionnels normands, est envisagé.

*les CM2 prévoient, lors de l'étude de la seconde guerre mondiale, une visite au musée de la Percée du Bocage puis une visite au Mémorial de Caen avec une thématique sur les enfants dans la guerre.

*pour toutes les classes il y a eu une participation au défi Assiettes vides, en lien avec la cantine (peser les aliments non consommés et les aliments non servis). Défi intéressant mais s'il devait être renouvelé il faudrait veiller à davantage de pédagogie, notamment informer les élèves au jour le jour des pesées.

*enfin, le SEROC qui aurait dû intervenir en avril dernier sur le tri des déchets est de nouveau programmé pour avril 2021.

→ Au niveau du projet d'école :

*un avenant a été réalisé lors de cette première période afin de cibler des élèves en difficulté suite au confinement. Il y a ainsi eu durant près de 3 semaines en septembre un enseignant surnuméraire à temps plein, puis sur octobre un enseignant surnuméraire à mi-temps. Il prenait des petits groupes sur les classes de CM2, CM1, CE2 et CE1 en priorité.

*les actions pédagogiques de ce nouveau projet d'école :

- la compréhension d'albums avec Narramus, Lectorino Lectorinette et Lector Lectrix.
- actions autour de la politesse
- une action sur le climat scolaire, avec une enquête en lien avec les services de la DSDEN (prévue mais pour l'instant repoussée dans le contexte sanitaire actuel).

Un représentant des parents d'élèves indique que plusieurs actions de l'APE ont également été annulées suite à la crise sanitaire. Il est aussi indiqué que l'APE, n'ayant pas eu à participer au projet cirque, se propose de participer à des achats informatiques pour l'école.

***la coopérative scolaire**

A la date du 01/12 il y a 14191€ sur le compte de la coopérative.

Il y a davantage que les années passées car il n'y a pas eu les dépenses prévues pour le projet cirque. De plus, avec le deuxième confinement, peu de sorties ou d'appels à des intervenants ont eu lieu ce premier trimestre. En raison du contexte sanitaire et des faibles dépenses effectuées depuis mars 2020, l'école a choisi de baisser le montant de la coopérative scolaire pour l'année 2020-2021.

Enfin, pour les CM2 partis au collège et qui ne profiteront pas du projet cirque, une carte cadeau Intersport d'une valeur de 10€ a été offerte à chaque enfant (et l'APE a également offert une clé USB).

IV. Activités post et périscolaires.

***bibliothèque municipale et école**

La bibliothèque municipale, dans le contexte de l'épidémie, n'est pas accessible aux écoles. Toutefois les enseignants peuvent venir emprunter des ouvrages pour leurs classes.

L'inscription au concours des Incorruptibles a de nouveau été renouvelée pour toutes les classes de l'école.

V. Sécurité et équipement

***épidémie de covid 19 et fonctionnement de l'école**

Il y a eu beaucoup d'ajustements entre la pré-rentree et fin septembre, ce qui a parfois rendu confus le fonctionnement (A quel moment accueillir un élève ? Quels symptômes prendre en compte ? Quand est-on cas contact ? Etc).

Le mot distribué aux familles le week-end du 19-20 septembre reste valable sur les consignes concernant les symptômes et les cas contacts à risques à l'extérieur de l'école.

A l'intérieur de l'école, en théorie il n'y a aucun cas contact à risque possible puisque le personnel est masqué, les enfants en élémentaire sont masqués et les enfants de moins de 6 ans sont considérés n'étant pas (très peu) à risque. Néanmoins les gestes barrières sont appliqués et le lavage des mains demeure très régulier. Au niveau distanciation sociale l'école est partagée en 3 zones : élémentaire rez-de-chaussée, élémentaire étage, maternelle . Ces trois zones ne se croisent pas sur le temps scolaire et le personnel de cantine prend en compte cette distinction lors de la pause méridienne (repas et récréation) et à la garderie. Cependant, ce partage en trois zones est difficilement réalisable sur le temps du bus scolaire.

Enfin, concernant les cas avérés, à partir du moment où il y en a un les familles sont informées mais sans précision de la classe et du nom de l'enfant (secret médical). Néanmoins cela permet aux familles d'être au courant et de prendre des précautions pour les personnes vulnérables venant chercher des enfants à l'école. A partir de 3 cas dans une même classe, une fermeture peut-être décidée par l'ARS et la direction académique.

Remarque 1 : il y a un problème de remplacements lié au contexte de la crise. En effet les enseignants vulnérables sont mis en autorisation spéciale d'absence et remplacés, ce qui a engendré une pénurie de remplaçants (cela a impacté plusieurs fois l'école depuis la reprise de novembre).

Remarque 2: on peut constater une diminution des maladies hivernales. A voir si cela va se poursuivre, mais sur le mois de novembre il y a beaucoup moins de malades que les années précédentes (c'est très net en maternelle).

***Sécurité (exercices incendie et PPMS)**

Deux exercices alerte incendie sont prévus dans l'année, dont un dès le mois de septembre qui a eu lieu le lundi 21. Hormis pour les classes de PS et PS-MS, c'était un exercice surprise pour les enseignants comme pour les élèves. La question des fenêtres s'est posée : ouvertes au maximum lorsqu'il fait beau dans le contexte de covid, doit-on les refermer ou les laisser ouvertes en cas d'alerte incendie ? Il s'agit de les refermer, après vérification. Le deuxième exercice sera plus tard dans l'année, avec des obstacles à gérer (couloir encombré demandant de prendre un autre chemin pour évacuer par exemple).

Concernant le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) le but est de savoir comment réagir si un accident grave se produit. Il se décline sous deux formes, donnant lieu à trois exercices différents, dont deux sont à effectuer au cours d'une année :

- ➔ Le PPMS risques majeurs : un évènement extérieur grave se produit (un camion de transport de produits chimiques qui se renverserait sur l'A84 derrière l'école, par exemple). Le plan vise à confiner les élèves dans différents endroits de l'école, qui est fermée à tout individu extérieur. Les enseignants sont en relation entre eux via les téléphones, et le directeur en lien avec une cellule de crise (pompiers, préfecture, mairie, inspection).
- ➔ Le PPMS intrusion – se cacher : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent se cacher, en silence, en limitant au maximum la visibilité dans le lieu choisi ainsi que la possibilité d'y entrer.
- ➔ Le PPMS intrusion – évacuer : un attentat a lieu dans l'école et les enfants doivent évacuer en silence et rapidement vers un lieu pour échapper à la menace.

Le PPMS intrusion a déjà eu lieu le jeudi 8 octobre et a été décliné sous la forme de l'exercice *Se cacher*. L'exercice s'est passé dans le calme, il y a eu un peu de stress ou de rires nerveux de la part de certains enfants (ou des manifestations de témérité parfois) ; l'exercice a permis de vérifier qu'il vaut mieux essayer de fermer les bâtiments complètement plutôt que juste sa classe (certaines classes étant difficilement condamnables). Le PPMS risques majeurs sera effectué plus tard dans l'année, et ce sera un exercice à l'échelle départementale encadré par la direction académique.

***Besoin en matériel ou travaux**

M.Beer a rencontré le maire de Soulevre en Bocage, M.Declomesnil, et le maire délégué de St Martin des Besaces le jeudi 9 novembre pour faire un point sur les travaux à réaliser et les projets qu'il faudrait mener au sein de l'école. Un réaménagement sur les années à venir est prévu.

***Questions diverses**

Question des rythmes : la nouvelle commission éducative issue des élections municipales de 2020 doit préparer le futur projet éducatif territorial (incluant le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire). Cette commission - après avoir questionné les maires délégués, les personnels de RECREA, les enseignants et les

représentants de parents d'élèves – émettra un avis sur les rythmes scolaires (retour à 4 jours ou maintien des 4,5 jours). Les conseils d'écoles et le conseil municipal se prononceront ensuite sur cette décision.

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M.Beer